Chers Licenciés du RACG,

Le gouvernement a annoncé un déconfinement le 11 mai 2020 avec une possibilité de reprise progressive des activités du pays, en particulier de la pratique sportive, dans le respect de règles sanitaires.

La FFVRC estime que ses activités peuvent reprendre dès lors que des règles simples sont suivies et respectées par tous, de manière solidaire, responsable et citoyenne.

Ce document fixe les règles des activités sportives de la pratique de voiture radio commandées pouvant reprendre progressivement.

Il s'agit de préconisations fédérales. Les décisions finales n'appartiennent qu'aux services de l'état.

Nous pensons aussi que vous, Présidents de Ligue et Présidents de Clubs pouvez en être les acteurs. Il est probable que des consultations par département, voire locales, aient lieu afin d'adapter le dispositif national à la réalité territoriale, notamment en lien avec les situations sanitaires régionales et locales.

Cette mission sera confiée aux préfets et aux maires, ces derniers pourraient vous solliciter.
Munis de ce plan de reprise, le cas échéant, vous pouvez également les solliciter. Donc nous comptons sur vous tous pour relayer, argumenter, voire adapter notre projet à une reprise d'activité. Au cas par cas, il sera sans doute nécessaire de traiter de « l'aménagement » de certains lieux de pratique, afin d'aider chacun(e) à respecter les mesures de distanciation physique.

Merci à tous pour les efforts déjà consentis à titre individuel et pour cet engagement collectif qui nous permettra, nous l'espérons, de pratiquer la voiture radio commandées dès le 11 mai 2020.

COVID 19 – Proposition de plan de reprise à compter du 11/05/2020
(Document mis à jour le 08/05/2020)

Cette reprise s'inscrit bien sûr dans la doctrine sanitaire édictée par le Premier Ministre le 7 mai 2020 devant la représentation nationale. La pratique de la voiture RC est une activité individuelle d'extérieur ou d'intérieur qui nécessite du matériel dont les pratiquants réguliers en sont propriétaires.

Ces activités se pratiquent de façon autonome, quotidiennement ou non, pour le plaisir, la santé. Elles contribuent au bien-être psychologique de leurs pratiquants.
Un redémarrage progressif de la pratique de la voiture RC nous semble possible tout en préservant la santé des Français, et en assurant la continuité de la vie de la nation.

Le plan s'établira en quatre axes principaux :

- Reprise sur les terrains extérieurs (possible dès le 11 mai 2020 en fonction des autorisations gouvernementales, préfectorales et municipales)
- Reprise dans les terrains en indoor (pour l'instant interdite)
- Reprise des compétitions (pour l'instant interdite)
- Mesures pratiques, conseils.

Reprise de la pratique individuelle dès le 11 mai 2020 en extérieur.

Activités autorisées dès le 11 mai 2020 (en fonction du département et de son classement dans la cartographie des risques).

Cela concerne les activités de loisir de pleine nature (en extérieur). Pratiquées individuellement, elles se déroulent en totale autonomie dans le cadre des structures fédérales. Il est à noter que, comme l'a indiqué le Premier Ministre dans son allocution du 7 mai 2020, certains départements pourraient continuer à faire l'objet de restrictions de déplacement et qu'il convient donc de vérifier ce point localement. Les Présidents de Club sont invités à se rapprocher des autorités municipales ou préfectorales pour s'assurer que les interdictions sont levées.

Informer au maximum vos pilotes des règles liées à l'évolution de l'épidémie.
Garder à l'esprit que votre Club pourra être de nouveau fermé par décret ou s'il ne respecte pas les mesures imposées.
Communiquer à vos adhérents les règles obligatoires pour exercer leur loisir.

La pratique individuelle (entrainements)

Chaque personne pourra pratiquer la voiture RC en respectant le principe de distanciation physique entre pratiquants.
Chacun se rend sur le lieu d'activité en évitant d'être plus de 10 au même moment sur le même lieu (bénévoles et pratiquants compris).
Les sportifs pratiquent avec une distance de sécurité en respectant les exigences sanitaires (4m² par participant).

Préconisation des règles à appliquer :

- Respecter les gestes barrières : port de masque, lunettes larges et/ou visières protectrices.
- En cas de symptômes, rester chez soi et consulter. Ne pas se rendre sur le lieu de pratique.
- Sur les lieux de pratique ne pas rester inactif.
- Pratiquer puis rentrer chez soi.
- Se déplacer sur site individuellement ou à 2 maximum.
- Eviter les longs déplacements (limite de 100 km de son domicile).
- Utilisation de moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au lieu d'activité.

Vous ne pourrez pas forcément accueillir tous les pilotes le même jour. Etablissez un calendrier de pratique et donner des coordonnées téléphoniques et/ou mails afin de permettre à vos adhérents de vous contacter avant de venir au Club.

Règles applicables aux Clubs : Chaque structure devra respecter les règles générales, les faire respecter par les membres du Bureau et les expliquer aux pratiquants.

- Faire respecter les gestes barrières.
- Mise à disposition des masques pour ceux qui en seraient démunis, du gel hydro-alcoolique et/ou un moyen de se laver les mains avec du savon.
- Port du masque obligatoire lors des phases d'accueil et de pratique.
- Rappel et précision des règles sanitaires (individuellement ou collectivement) à chaque nouvel arrivant : elles seront affichées sur les lieux de pratiques.
- Priorité à la tenue des pratiques en extérieur permettant l'espacement de plus d'1m entre chaque personne. En cas d'utilisation de mobilier (tables, chaises ...) celui-ci devra être désinfecté avant et après chaque séance de pratique.
- L'organisation de repas, distribution de boissons et buvette est interdite.
- Réduction des groupes (10 personnes sur site au maximum) pour respecter plus facilement les règles de distanciation et diminuer les interférences interpersonnelles.
- Utilisation par les pratiquants de leurs propres équipements de protection individuelle et de leur matériel de pratique, pas d'échange de matériel, outillage, entre pratiquants sans désinfection préalable.
- Enregistrement par le Club des coordonnées (date, nom, prénom, adresse, téléphone, mail, heure d'arrivée) de chaque pratiquant (y compris les accompagnateurs) dans un cahier de présence. Le Club s'engage à la communiquer aux services sanitaires qui en feraient la demande pour une visée épidémiologique.

La réfection des terrains (travaux)

Nos structures ont besoin de procéder à l'entretien des terrains afin de permettre la pratique. Le printemps étant une période propice aux travaux d'entretien, il conviendra donc de se limiter dans un premier temps à la remise en état des terrains non entretenus pendant le confinement et de prévoir les gros travaux d'entretien ou d'aménagement après l'été.

Préconisation des règles à appliquer

- Respect des gestes barrières avec en particulier le port de masques et gants de protection lors de l'utilisation de matériel.
- Limiter le nombre de personnes intervenant sur l'entretien et utilisant le matériel, passer le matériel aux produits désinfectants en cas d'utilisations multiples.

Reprise des compétitions

Interdit.

Distanciation physique

Dans les stands : pour l'installation des pilotes **dans les stands 1 PERSONNE PAR TABLE !** .

Sur le podium et dans la zone de ravitaillement : garder 2 mètres d'écart entre chaque pilote!

Organiser des durées de cessions de pilotage pour avoir un temps de roulage pour chacun.

N'autoriser qu'une seule personne à la fois dans les escaliers (pas de croisement).

Avant toute utilisation de la soufflette, il est impératif de la désinfecter avec le produit mis à disposition à cet effet.

Conclusion

Ces restrictions évolueront selon les consignes gouvernementales et feront l'objet de recommandations, directives, consignes complémentaires et régulièrement révisées.

Ce document sera donc susceptible d'être mis à jour.